



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J. Löffel, Président P.-Y. Christen, C. Curchod, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Moget, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusé-e-s :	D. Perron, S. Gisler, P.-A. Pignat
Procès-verbal :	S. Meylan

Le Président ouvre la séance en excusant MM. Perron, Pignat et Mme Gisler.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2015

Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2015

Le procès-verbal du 16 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

PL 11713 Loi sur l'administration des communes (LAC) (B6 05) Création de conseillers municipaux suppléants.

Le Président informe que les présidents des conseils municipaux ont été consultés par la commission des droits politiques pour donner leur avis sur le projet de modification de la loi sur l'administration des communes.

M. Cogne demande au président qu'une copie de la réponse adressée au Grand Conseil par Cartigny sera envoyée aux conseillers pour information. Il se demande également s'il ne faut pas en débattre en séance du CM.

Le Président précise que ce projet doit être traité par les membres des Bureaux des conseils municipaux des communes genevoises. Il s'agit de donner un avis afin que la loi soit débattue puis acceptée, mais dans les grandes lignes.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Zäch

Mme Zäch remercie toutes les personnes qui ont participé au repas de l'Escalade pour les aînés. Elle précise que ce moment était très agréable et festif et que les seniors ont beaucoup apprécié.

PLQ de Cartigny n° 1837

En septembre 2015, le CM a voté un préavis favorable concernant le PLQ. Ce vote s'est basé sur le rapport des commissions agriculture et bâtiment et sur la seule remarque adressée par le département en provenance de la famille Pahud.

Le 7 décembre dernier, le département informe la commune de Cartigny qu'une autre remarque avait été faite durant l'enquête publique. Toutefois, il s'avère que ce courrier a été égaré au sein d'un service dudit département. De plus, la copie de ce courrier n'a jamais été réceptionnée à la commune contrairement à ce qui était stipulé dans la lettre de Mme Murphy Yves. (copie : commune de Cartigny, Mme C. Zach)

Dès lors, il est nécessaire de se réunir en commission pour voter une nouvelle délibération dans les 60 jours annulant et remplaçant celle du 14 septembre 2015.

Mme Zäch lit la lettre de Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice de l'Office du patrimoine et des sites du 7 décembre 2015. Concerne : Cartigny Plan localisé de quartier (PLQ) valant plan de site (PS) situé au centre du village de Cartigny, entre la route de Vallière et les rues de Trabli, des Trois-Fontaines et du Pré-de-la-Reine.

Extrait

Le préavis du Conseil municipal du 22.9.15 a été rendu sur le PLQ alors que cette autorité ne semble pas avoir eu connaissance du courrier d'observation de Mme Paula Murphy Ives, envoyé pendant la phase d'enquête publique. Cette lettre a été retrouvée dans un dossier auprès de l'OAC. Il paraît ainsi nécessaire de soumettre une seconde fois le projet de plan au CM sur la base du dossier complet. Le délai fixé par la loi est de 60 jours dès réception de la présente lettre.

M. Schornoz s'étonne que le département ait pu perdre ledit courrier. Cette erreur nous contraint à reprendre le dossier et recommencer la procédure.

Mme Zäch rappelle que le CM n'a pas le choix car il est le seul habilité à voter ce PLQ, en prenant en compte les remarques de Mme Murphy Ives. Il s'agit d'une erreur de classement de la part de l'Etat car cette missive est arrivée dans les temps.

Passage piéton rue du Trabli et rue des Trois-Fontaines

Mme Zäch est entrée en discussion avec les Services industriels de Genève. Les SIG proposent d'installer un système d'éclairage provisoire afin de sécuriser ce passage piéton. Un éclairage définitif sera réalisé l'année prochaine.

Travaux sur la route de Chancy

Mme Zäch informe que le giratoire au lieu susmentionné risque de ne jamais se réaliser faute de moyens financiers. Après une prise de rendez-vous à la DGT, une discussion s'est engagée. Le projet consiste à faire un essai pendant une année, avec une interdiction de tourner à gauche, afin que les bus et les riverains aient une sortie sécurisée.

Cet essai sera réalisé par un marquage provisoire ou par des plots rouges et blancs. Un panneau indiquant une interdiction de tourner à gauche sera posé. Un courrier sera envoyé à la DGT pour demander une limitation de vitesse à 60 km/h sur ce tronçon. Un autre courrier sera adressé à la police pour demander une pose de radar, ceci dans le but de compléter le dispositif de sécurité.

Une séance auprès de la DGT avec le bureau Urbaplan est d'ores et déjà fixée à la mi-janvier. Par la suite, la commission des routes sera convoquée pour faire un point de situation et planifier la suite du projet.

M. Schornoz s'inquiète du sens du trafic et des conséquences pour le centre du village.

Mme Zäch informe que le but est de conserver le trafic sur les grands axes.

M. George demande s'il est possible de mettre en place un décompte des voitures afin d'évaluer le trafic. Il faut regarder si ce système occasionne un trafic de report sur d'autres routes. Le but est d'éviter de créer des problèmes ailleurs sur Cartigny.

Mme Zäch confirme que le bureau Urbaplan a déjà réalisé plusieurs comptages et la commune dispose des données du TCS ainsi que de la DGT. Cependant, il est envisageable de faire des comptages supplémentaires ciblés. Il est à noter qu'une route partant du giratoire de Laconnex en direction de la route d'Aire-la-Ville en passant par la future zone de développement de Bernex est prévue sur la route de Chancy, en vue de l'extension de Bernex. Elle précise également qu'elle est régulièrement en contact avec l'entreprise Gallay pour la tenir informée de l'avancement du projet. Enfin, elle rappelle que l'objectif est de concentrer le trafic sur le réseau primaire, c'est-à-dire cantonal, plus sécurisé car il bénéficie plus généralement de trottoirs et d'éclairage.

Mme Dubouloz propose de faire un comptage dans le village car elle suppose qu'il y aura plus de trafic dans le village, jusqu'au rond-point.

Mme Zäch rappelle qu'un comptage a été réalisé par la DGT l'année passée sur les grands axes de circulation.

Mme Zäch rappelle que la commission sera amenée à travailler avec Urbaplan sur la problématique du trafic sur l'ensemble de la commune. Un essai sera effectué sur des exceptions de trafic pendant certaines heures, mais cela demandera la présence d'un APM ou alors des contrôles réguliers de la police surtout au début de la mise en place du dispositif.

Pro Natura - projet sur la parcelle Cocquio

Mme Zäch informe que les élèves de notre école, dans le cadre d'un projet initié par Pro Natura, ont participé à la plantation de haies mixtes et d'arbres fruitiers sur la parcelle de la famille Cocquio à La Petite-Grave.

Communications de Mme Bolle de Paoli

Pas de communication

Communications de Mme Walthert

Bilan de l'état des immeubles communaux

Mme Walthert informe qu'elle souhaite réunir la commission des bâtiments, suite à de nouvelles informations qui seront données par les mandataires pour réaliser une étude globale de l'état des bâtiments communaux. Elle fera des propositions de dates dans ce sens.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 19.11.2015.

Présentation de l'association STOP SUICIDE par sa vice-présidente, Mme Alexia Bonato.

L'association a été fondée en 2000 à Genève, suite au suicide d'un jeune collégien. Elle fêtera ses 15 ans le 8 décembre.

But 1er de l'association : Faire de la prévention primaire spécifiquement auprès de la population adolescente large (15-29 ans) car dans cette tranche d'âge, le suicide reste la 1ère cause de mortalité (128 décès en 2013). Mais il est encourageant de constater que ce taux de suicide est en baisse (de moitié) depuis les années 80.

L'association est principalement financée par l'Etat de Genève, le canton de Vaud, l'OFAS et des donateurs privés. Elle emploie 5 personnes (équivalent 3 TP), 3 bénévoles et des stagiaires.

Stop Suicide a développé plusieurs axes de travail différents pour mettre en place des moyens de prévention (axe principal : en parler pour briser le tabou, actions diverses, suivi de jeunes qui ont fait une tentative, ligne d'aide, travail de lobby, ...)

Actuellement 7 programmes différents sont en place:

- sensibilisation générale,
- journée mondiale de prévention du suicide /10 sept qui a lancé la campagne de sensibilisation « Là pour toi » (Lapourtoi.ch)
- programme médias
- prévention ciblée
- sensibilisation en milieu scolaire et en formation supérieure
- actions de terrain, renforcement du réseau
- des ateliers divers (menés par l'équipe et un psy pour des groupes de 5 à 25 jeunes)

En partenariat avec 5 autres associations romandes de prévention pour la promotion de la santé mentale des jeunes (Action Innocence, Addiction Suisse, Association Boulimie Anorexie, le Centre LAVI Genève et TOTEM) l'association Stop Suicide a édité une bande dessinée intitulée « Les autres ». Cette dernière met en valeur le rôle précieux de l'entourage dans des histoires montrant des jeunes confrontés à des situations difficiles. Cette BD est distribuée gratuitement dans divers ateliers et manifestation et elle remporte un franc succès puisque 10'000 ouvrages ont déjà été distribués. Elle est actuellement épuisée.

Les objectifs principaux de l'association pour 2016 : participation renforcée au plan cantonal de Santé mentale et contribuer sur le plan national de prévention à Berne.

A l'issue de cette présentation fort intéressante, les membres de la commission étaient unanimement favorables à l'attribution du coup de cœur 2016 à cette association. De plus, nous émettons le vœu que cette somme puisse contribuer au tirage de la bande dessinée et nous voulons émettre la proposition que cette dernière puisse être également distribuée dans les locaux de jeunesse et bibliothèques de la région.

Nous vous proposons d'allouer la somme de Frs 3'000.- à l'association Stop Suicide.

François nous lit la lettre de remerciements que nous avons reçue de la fondation de Nicole Niquille pour le versement effectué en faveur de son hôpital au Népal.

Association STOPSuicide, coup de cœur de 2016.

M. George rappelle les différentes associations qui ont bénéficié de ce coup de cœur d'un montant de CHF 3'000.- alloué chaque année à un organisme différent. Il souligne qu'au sein de la commission, les membres étaient unanimement convaincus par cette association.

Mme Dubouloz informe que l'association a présenté la BD "Les Autres" destinée aux jeunes et qui est actuellement en rupture de stock. La somme allouée par Cartigny servira à la réédition et à sa distribution dans les locaux pour jeunes et les bibliothèques de la région.

Le Président présente au vote cette proposition de don.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
--

M. George donne des informations concernant le suivi des projets pour lesquels la commune de Cartigny a alloué des montants de CHF 25'000.- et CHF 5'000.- Mme Niquille et Mme Humbert ont écrit chacune pour remercier le CM.

Lors d'un événement pour une récolte de fonds pour le projet *Hôpital Pasang Lhamu à Lukla, de l'association Nicole Niquille*, des informations positives nous ont été transmises et les travaux avancent favorablement. Pour le projet *SOS Népal*, Mme Humbert est sur place depuis début décembre et suit les travaux pour la reconstruction de maisons dans un village népalais pour lequel le CM avait alloué la somme de CHF 5'000.-. Les échos sont donc positifs et encourageants.

5. Propositions et questions

M. Vouillamoz rappelle qu'il a envoyé un doddle afin d'organiser une soirée pour mieux comprendre les finances communales. Il s'agit d'une soirée informelle qui se tiendra autour d'un repas. Il attend les réponses des conseillers pour arrêter une date.

M. George lit un article de la Tribune de Genève de décembre 2015, sur les projets de construction dans les communes genevoises et notamment sur la question d'un fonds solidaire pour soutenir le financement de tels projets.

M. George souhaite savoir combien coûtera ce fond intercommunal pour le développement urbain par année pour les 20 prochaines années. Au vu du fait que la commune de Vandoeuvres, au budget de 9 mio par année, payera F 260'000 par an, il estime que Cartigny payera environ F 80'000 par an, soit environ une augmentation de 2 cts du centime additionnel. Mme Walthert répond que la tablelle pour Cartigny n'a pas été présentée.

Mme Walthert rappelle que M. Hodgers s'était prononcé sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (Fidu). Chaque commune contribuera à ce fond selon un calcul qui tient compte de la capacité financière et de la population. L'idée est de mettre en place ce fond qui devra aider à financer la construction dans les communes qui ont des projets de développement.

M. Cogne s'oppose vivement à ce principe. Cartigny est une commune dans laquelle il n'est pas possible de construire des logements pour conserver les habitants, car le Canton refuse tout déclassément ou transfert de droit à bâtir. Il nous est demandé de financer les équipements des autres communes au travers de ce fonds.

Plutôt que de financer des équipements dans les communes qui n'en ont pas, il serait plus intelligent de construire des logements dans les communes qui ont déjà des équipements à disposition. Il relève dans ce contexte que l'école de Cartigny n'est pas pleine, tant s'en faut, au point de s'interroger régulièrement sur le maintien du nombre de classes.

Mme Walthert relève cette volonté positive de toutes les communes à contribuer à l'effort de construction de logement.

M. George demande comment les communes ont donné leur aval sans connaître les montants précisément.

Mme Walthert relève effectivement que tous les exécutifs ont accordé un vote favorable à la constitution de ce fond qui a été élaboré en groupe de travail en présence de M. Hodgers où les montants des contributions des communes ont été donnés de manière provisoire. Le montant définitif sera envoyé aux communes avant la fin de l'année. La contribution des communes versée au fond figurera dans les comptes d'investissement pour ne pas grever les comptes de fonctionnement.

M. Cogne rappelle que les écoles de certaines communes ne sont pas remplies parce qu'elles ne peuvent pas développer des logements supplémentaires.

Mme Walthert saisit la balle au bon et espère alors que le CM soutiendra tous les projets de construction ou de rénovation à venir à Cartigny sur les parcelles constructibles existantes pour bénéficier à son tour de ce fonds solidaire.

M. Pontinelli a participé à une réunion au sujet du Plan sectoriel des infrastructures aéronautiques (PSIA) à l'horizon 2030. Une nouvelle projection du volume sonore se fera pour la commune de Cartigny en janvier 2016 et un expert pourra répondre à nos questions.

Selon l'ancienne projection, Cartigny connaît des valeurs limites aux premières heures nocturnes (10h00-24h00). Or, le Conseil d'Etat a annoncé un moratoire concernant cette tranche horaire. L'accroissement futur du trafic ne pourra se faire, à ces heures, que dans un cadre limité. L'AIG devra travailler dans ce sens. Quant à la dernière tranche nocturne (05h00-06h00), l'AIG déclare ne pas vouloir l'utiliser.

Mme Zäch rappelle que l'ATCR-AIG défend efficacement nos intérêts.

Mme Moget informe qu'après un repas au restaurant à Cartigny, elle a été très satisfaite, mais que le local reste bruyant.

Mme Bolle de Paoli confirme que des aménagements avaient été faits à l'époque. sous réserve de constater s'ils étaient suffisants et de les compléter le cas échéant.

Elle note la remarque car les conseillers doivent rester attentifs et rediscuter en commission des bâtiments, pour déterminer s'il y a matière à optimiser le lieu. Il serait dommage que la fréquentation du restaurant en pâtisse.

Fin de la séance à 21h30

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....